

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Mélisa VIAUX, Ghislaine BOURGEAIS, Guillaume JOUIN, David LANOUE, Jean-Pierre VAUTHIER

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité sans observations.

- TRAVAUX A L'EGLISE SUITE AU SINISTRE ORAGE

Le conseil municipal décide la réalisation des travaux de l'installation électrique de l'église Saint Loup et retient le devis de l'entreprise Lussault (85 – Tiffauges) d'un montant de 5 811,91 € TTC. Il donne délégation au Maire pour accepter le devis relatif à la réparation des moteurs de volée et de tintement des cloches si cela s'avère nécessaire.

Le conseil municipal décide la mise en place d'un coq sur le clocher de l'église et retient le devis de l'entreprise Lussault d'un montant de 1 043,28 € TTC.

L'association « Les Amis du Patrimoine de La Jaille-Yvon » participera financièrement, à hauteur de 2 000 €, aux réparations du système électrique ainsi qu'à la mise en place du coq.

- SIEMML : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR DES OPERATIONS DE DEPANNAGE LE 20/05/2014

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire a réalisé un dépannage suite à la foudre : réseau de l'éclairage public, d'horloges et d'armoires. Le coût s'élève à 1 101,40 €. Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours au profit du SIEMML au taux de 75% soit un montant de 826,05 € TTC.

- BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Le budget primitif 2014 est modifié afin de prendre en compte les travaux suite au sinistre de l'église, ainsi que des achats d'équipement des services techniques et de mobilier urbain : 10 300 € sont ajoutés en section de fonctionnement et 2 700 € sont prélevés sur la section d'investissement.

- DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Jacques JUTEAU en tant qu' élu référent sécurité routière. Il sera le correspondant des services de l'Etat et des autres acteurs locaux de la sécurité routière et veillera à la prise en compte des enjeux de sécurité routière sur la commune.

- SIUP CHAMBELLAY/LA JAILLE-YVON : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Le conseil municipal autorise la mise à disposition de la salle des fêtes au SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon du 2 septembre 2014 au 3 juillet 2015 afin d'organiser la restauration scolaire. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, seules les charges d'eau et d'électricité faisant l'objet d'un remboursement qui est fixé forfaitairement à 400,00 €.

- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire a accepté les devis suivants :

- Tondeuse autoportée – Espace Emeraude d'un montant de 3 720,00 € TTC
- Débroussailleuse, Tronçonneuse et Taille-haie – Espace Emeraude - de 1 772,40 € TTC
- 4 tables avec casiers et 4 chaises pour l'école – UGAP - de 407,86 € TTC
- Carte fax pour le photocopieur – Quadra - de 1 158 € TTC. L'assurance prend en charge 1 042,20 €.

A La Jaille-Yvon, le 24 juillet 2014
Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER

